



Etat des lieux non signé mais clés rendues

Par **babarleo**, le **09/06/2015** à **18:58**

bonjour,j'ai quitté mon logement le 01 juin 2015 que j'occupais depuis aout 2011,j'ai rendu toutes mes clés,toutefois ma propriétaire a rajouté des annotations sur l'état des lieux d'entrée lors de l'état des lieux de sortie.Elle n'a rien noté sur mon exemplaire a part les chiffres des compteurs d'eau et d'edf a la date de depart.J'ai repeint une des 2 chambres et la salle de bain car il y avait des traces d'humidité.Lors de la signature je lui ai dit que je souhaitais en avoir une copie pour moi avant de signer.Elle ne m'a toujours pas fait parvenir l'état des lieux non signé par moi et mon conjoint 8 jours plus tard.Et maintenant elle me demande de rembourser un changement d'evier de sdb pour 150 euros.Mais je n'ai pas de copie de cet état des lieux.Suis je en droit de contester cette somme vu que je n'ai pas eu la copie de l'EDL et ne l'ai pas signé vu que seul son exemplaire était annoté?

Par **HOODIA**, le **10/06/2015** à **07:25**

Bonjour,

La copie de l'EDL de sortie est indispensable et ceci au moment de la signature....

A vous lire le remboursement de la garantie est impossible puisque le bailleur réclame 150 euros en plus pour le remplacement de l'évier ?

L'HUISSIER peut faire l'EDL de sortie sans contestation possible .

Par **babarleo**, le **15/06/2015** à **09:40**

j'ai reçu un courrier de l'huissier qui doit venir faire un état des lieux le 22 juin mais j'ai déjà rendu les clés depuis le 01 juin,comment peuvent ils justifier les réparations a faire puisqu'ils ont pu modifier certaines choses dans le logement?la propriétaire voulait repeindre la 2eme chambre et le plafond du salon mais ceux ci n'étaient pas abimés ms vieux.Ils peuvent avoir dégradé le papier de la chambre pour justifier le changement.